

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 49 accordant un secours à Mouslino Farah, veuve de Mohamed Ali (Mer-Mer)

n° 49

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 janvier 1949

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro  
31 janvier 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 2 mars 1936 fixant les conditions d'attribution des secours concédés sur les fonds du budget local et les textes subséquents qui l'ont modifié : Vu l'arrêté n° 1184 du 3 octobre 1946, portant, désignation des membres de la Commission chargée d'examiner les demandes de secours; La Commission des secours entendue,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Mouslino Farah, veuve de Mohamed Ali « Mer-Mer » percevra le reliquat du secours accordé à son mari par décision n° 707 du 20 juillet 1948.

#### Art. 2

— Cette somme est payable globalement et imputable au budget local (exercice 39-18).

chapitre XIII,

#### article 1er

paragraphe 2. Ait. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée, communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**